

LA FUSION N'EST PAS LE PROBLEME !

Depuis notre dernier billet relatif à la fusion, les choses se mettent en place et progressent sans nous. Lors de son exposé sur le sujet à l'assemblée générale de l'AMPIA, M.D. Hiller nous a confirmé que le groupe de pilotage avait pour mission de déposer son rapport pour fin 2008. Il nous a également certifié qu'il ouvrira une consultation auprès des retraités avant décision, ce dont nous prenons acte. Nous savons aujourd'hui que les travaux du groupe de pilotage prennent une tournure concrète notamment en ce qui concerne le ou les plans de prestation, et que des choix sont à faire.

Relevons qu'aujourd'hui, la remise en cause généralisée des systèmes de prévoyance sociale est propice à des affirmations péremptoires et comme le dogme ne se discute pas, la cause est entendue. La situation pleine d'incertitudes que crée la dynamique de fusion sur le plan local nous incite malgré tout à rappeler quelques évidences qui à nos yeux sont simplement trop souvent tues.

La CIA, la CEH et la CP sont des caisses gérées dans le strict respect des lois et règlements en vigueur. La fusion apporte notamment à l'employeur une économie d'échelle ainsi qu'une meilleure lisibilité. Là où le bât blesse c'est la situation créée par le Conseil fédéral qui ne veut plus tolérer les systèmes mixtes de financement pour les institutions de prévoyance de droit public, ce qui contraindrait dans notre cas, le Conseil d'Etat à imposer une recapitalisation d'ici 40 ans. Les cantons romands disent vouloir défendre le système mixte, mais n'excluent pas de se voir imposer la recapitalisation. Ce qui nous interpelle, c'est le peu de soutien que rencontre le système de financement mixte en Suisse alors même qu'il a pour lui d'être moins cher tout en restant performant sur le plan financier. Dans notre cas recapitaliser nos deux caisses (la CIA et la CEH) aux dires de M.D.Hiler, représente actuellement un coût avoisinant les 3 milliards selon le modèle des experts et 5 milliards dans une perspective de recapitalisation intégrale. On peut bien imaginer l'Etat emprunter cette somme et procéder à la recapitalisation. Mais pour quels bénéfices ? Pourquoi faut-il recapitaliser à tout prix ? Que permet la capitalisation intégrale que la structure actuelle de financement des caisses de droit public géré selon le système mixte ne permette pas ? Voilà quelques questions que l'on doit se poser avant toute chose ?

Relevons que le système de financement mixte permet une moindre exposition à l'inflation ce qui en ces temps de turbulences boursières n'est pas à dédaigner. La conséquence de la recapitalisation c'est la porte ouverte à l'abandon de la primauté des prestations, autrement dit de la garantie du niveau des rentes et ce en faveur de la primauté des cotisations garantissant les prestations en fonction du niveau des cotisations prélevées. L'assuré ne touche que ce qui a été cotisé, plus les rendements obtenus. L'assurance d'une rente en lien avec le salaire antérieur est abandonnée, la solidarité intergénérationnelle est évacuée. Le renversement est complet.

On le constate, le problème n'est pas la fusion mais bien plus quel système de financement retenir. Dans ce domaine aride et complexe, l'AMPIA défend l'application d'un système de financement mixte ainsi que le maintien de la primauté des prestations.